

enthousiaste chez les compagnies d'interprètes à exécuter leurs créations. Les œuvres canadiennes sont désormais présentées par les grandes compagnies et, sur le plan théâtral en particulier, elles sont devenues le moyen de subsistance de maintes petites troupes de théâtre d'essai; le pourcentage de pièces canadiennes dans l'ensemble des pièces jouées est passé de quelque 28% en 1971 à environ 55% en 1978. La même année, à peu près 55% des œuvres chorégraphiques présentées étaient canadiennes, tandis que la moitié des concerts de musique comprenaient une composition canadienne. Seul l'opéra accuse un net décalage par rapport aux autres arts d'interprétation, n'ayant présenté une création canadienne que dans 8% des productions de l'année considérée.

Le tableau 17.3 résume les statistiques des arts de la scène pour 1978. C'était la première année où l'assistance moyenne à des présentations canadiennes dépassait l'assistance aux présentations non canadiennes, notamment au théâtre. Dans les autres

---

Plus de 97% des ménages canadiens possèdent un téléviseur, et le Canadien moyen consacre plus de temps à la télévision qu'à tout autre prime de loisir. Ces 20 dernières années, il s'est également produit une intensification générale de l'intérêt pour les arts de la scène, surtout le théâtre.

---

arts de la scène, les œuvres canadiennes ont été plus lentes à percer, mais certains signes indiquent qu'elles gagnent graduellement la faveur du public canadien.

Auparavant, les compagnies ayant accès aux grandes salles et aux grands marchés présentaient plutôt des œuvres autres que canadiennes. Il était économiquement plus sûr pour elles de monter des pièces d'une popularité déjà établie, c'est-à-dire des pièces de création généralement étrangère.

Désireux de consolider les succès difficilement obtenus par le théâtre canadien, le Conseil des Arts souscrivait pour la première fois, en mars 1979, au principe d'après lequel il convient d'accorder la priorité aux ouvrages et aux artistes canadiens, et de retenir les services de Canadiens pour les postes de direction artistique et de haute administration dans les théâtres que l'État subventionne.

**Tableau économique.** Les arts de la scène ne parviennent même pas à un seuil de recettes qui leur permettrait de couvrir leurs frais, de sorte que dans une très large mesure ils doivent compter sur les dons. Cet état de choses les rend donc très vulnérables au changement de climat économique. Historiquement, lorsque l'économie recule, les arts sont les premiers à s'en ressentir. La hausse des coûts conjuguée à une baisse des subventions les met doublement en péril.

Pour une entreprise d'arts de la scène, le revenu gagné est celui qui lui assurent ses propres opérations, principalement la vente de billets, mais aussi l'apport des garanties et le produit des ventes de programmes et de rafraîchissements lors des spectacles et concerts. En général, le prix d'entrée est raisonnable par rapport à celui d'autres éléments de consommation comparables. En 1978, les prix moyens des places s'établissaient comme il suit: théâtre, \$4,00; concert, \$5,61; danse, \$4,87; et opéra, \$8,63.

Dans tous les secteurs de l'économie, les coûts flambent et, dans les arts de la scène, les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes. En 1978, le prix de revient moyen d'une représentation théâtrale se chiffrait à \$2,396; pour un concert, à \$10,288; pour un spectacle de danse, à \$7,800 et pour un opéra, à \$20,273. Le revenu gagné par les troupes de théâtre représentait 51% de leur revenu total. Dans le cas de l'opéra, la proportion correspondante s'établissait à 53%. Par contre, la musique et la danse ne sont pas parvenues à gagner la moitié de leur revenu total — musique, 44% et danse, 43%. Le reste des revenus totaux était d'origine subventionnelle.

**Subventions et dons** proviennent de deux secteurs principaux: public (administrations gouvernementales) et privé. En moyenne, les subventions ont constitué plus de la moitié